

# ARDÈCHE MÉRIDIIONALE

SAINT-PAUL-LE-JEUNE

## Le torchon brûle-t-il entre le maire et les agents municipaux ?

**Mais que se passe-t-il entre le maire Thierry Bruyère-Isnard et les agents municipaux ? A-t-il remis en cause leurs conditions de travail ainsi que leurs droits sociaux, comme le laisse entendre un tract distribué sur le marché par la CGT vendredi dernier ?**

**S**uppression d'un employé communal, suppression d'une mesure en vigueur depuis plus de 20 ans instaurant trois jours de pont, suppression du GNAS (Comité national d'action sociale), non-versement de la prime Covid accordée par le gouvernement... Tels sont les faits imputés au premier magistrat, dénoncés dans le tract distribué par la CGT.

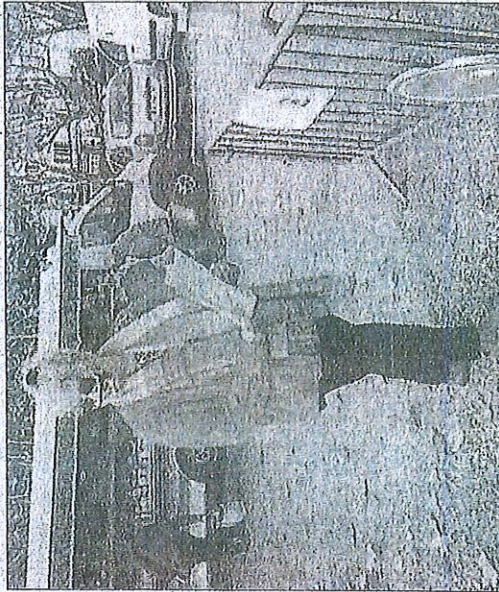
« Nous avons rencontré à plusieurs reprises en août, septembre et octobre, le maire ou son premier adjoint pour arranger la situation expliquée Jacques Argenson, secrétaire général CGT Sud-Ardèche et élu au comité technique départemental (\*) mais le maire n'a pas souhaité négocier ni ouvrir un dialogue social sur ces quatre revendications. Face au refus de la mairie, les agents ont fait valoir leur droit de

grève. » Dans les faits, ils sont trois (sur 13), tous employés aux services techniques à débayer à tour de rôle depuis le 11 novembre : « Ils ont chacun fait entre 7 et 9 jours de grève », expose Jacques Argenson. « Le but des agents est de revenir travailler. À travers l'octroi de la prime Covid, ils attendent une certaine reconnaissance », expose-t-il.

### 150 € par agent ayant assuré son service en présentiel

Un discours qui laisse d'autant plus le maire Thierry Bruyère-Isnard perplexe qu'il est « l'une des seules municipalités à avoir voulu mettre cette prime Covid en place dans le secteur : on n'était pas obligé de déléguer. J'ai téléphoné à de nombreuses communes de Basse-Ardèche : Saint-André-de-Cruzières, Banne, Les Vans, Beaulieu... qui ne l'ont pas votée. La communauté de communes l'a mise en œuvre pour les seuls agents des ordures ménagères et de la crèche », se défend-il.

Vendredi soir, le conseil municipal devait justement en définir les critères d'attribution.



Vendredi dernier, la CGT a distribué des tracts sur le marché. Ph. DR

« Nous avons bien lu et relu le texte qui est clair. Il met en avant les notions de surcroît de travail et de continuité du service public. Or, à Saint-Paul, aucun agent n'a travaillé la totalité de son temps imparti pendant le confinement. » Les élus ont malgré tout décidé d'attribuer 150 € à tous les personnels ayant assuré le service public en présentiel quelle que soit leur durée de temps de travail, excluant toutefois du dispositif les deux agents ayant bénéficié de l'ASA (autorisation spéciale d'absence) et celui en télétravail. À la faveur des délibérations inscrites à l'ordre du jour, le maire est également revenu sur deux autres faits reprochés par la CGT : « La commune n'a jamais eu l'intention de supprimer le CNAS de manière unilatérale. Cet abandon est venu d'un souhait formulé par les agents après consultation qui préférait une autre forme d'aide : chèques vacan-

ces ou chèques cadeau. » Concernant le non-remplacement de l'employé communal, il a précisé : « on n'a pas supprimé un poste aux services techniques. Il y avait un contrat aidé qui n'a pas été renouvelé. » Il annonçait à ce sujet avoir pris contact avec Pôle emploi pour embaucher deux contrats aidés en 2021 qui cumuleraient à eux deux 40 heures de travail. « Attention, prévenait-il, ce ne sera pas des créations de poste, il n'y aura pas de promesse d'embauche. » Le maire voit dans la genèse de ce conflit sa décision de supprimer les trois ponts. Une décision qui ne plait pas mais qu'il assume : « on est dans une collectivité territoriale, un pont ça n'existe pas. » Et de s'interroger, un brin ironique : « Je me demande pourquoi la CGT se bat pour la prime Covid à Saint-Paul-le-jeune, village de 980 habitants et pourquoi pas aux Vans, à Banne, ce doit être un centre névralgique en ce moment... »

Isabelle GONZALEZ

(\*) Il a aussi été un temps désireux de conduire une liste aux municipales sans aller au bout de sa démarche.